



**SAGE des deux Morin**  
Maison des services publics  
6 rue Ernest Delbet  
77320 LA FERTE GAUCHER  
[sage2morin@orange.fr](mailto:sage2morin@orange.fr)  
Tél : 01 64 03 06 22/Fax : 01 64 20 21 60

## Compte rendu de la commission « eau potable et gestion de la ressource en eau » du 13/02/2008

Le mercredi treize février deux milles huit à seize heures, la commission « eau potable et gestion de la ressource en eau » du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) des Deux Morin s'est réunie à la mairie de Soizy aux Bois, sous la direction du Président de commission, M. Patrice VALENTIN.

Etaient présents :

Date de la convocation : 1 février 2008

Membre de la commission « Eau potable et gestion de la ressource en eau »	Présents	Excusés	Absents
<b>M. VALENTIN Patrice</b> , Vice Président du SAGE, Président de la commission « eau potable et gestion de la ressource en eau », Représentant du Conseil Général de la Marne, Maire d'Esternay	X		
<b>Mme DE BELLEFON Monique</b> , Représentante de la Direction Régionale de l'environnement de Champagne-Ardenne	X		
<b>Mme ROUSSEAU Cécile</b> , Représentante de la MISE de Seine et Marne	X		
<b>Mmes LLORET Christine et DESSEAUX July</b> , Représentantes de la Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt de la Marne	X		
<b>Mme PINON Marie-Pierre</b> , Représentante de la Fédération de Pêche de Seine et Marne	X		
<b>Mme DAVRON Christelle</b> , Représentante de la Communauté de Communes de la Région de Vertus	X		
<b>Mme LICKEL Marie Françoise</b> Représentante de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie Direction Vallées de Marne	X		
<b>M. SERENO Julien et M. LAVOIR FABIEN</b> , Représentants de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie Direction Rivière Ile de France	X		
<b>Melle GIRARD Aline</b> , Animatrice du SAGE des deux Morin.	X		
<b>Mme CORDIER Karine</b> , Représentant du Conseil Général de Seine et Marne		X	
<b>Mmes SAIZONOU Agnès et REYNAUD Anne</b> , Représentantes de Aquil'Brie		X	
<b>Mme SIROT DEVINEAU Anne-Françoise</b> , Représentante du Conseil Régional d'Ile de France		X	
<b>M. TELLIER Michel</b> , Maire de Soizy aux bois		X	
<b>M. VERJUS Philippe et Mme DERIVIERE Emilie</b> , Représentants de la Direction Régionale de l'Environnement d'Ile de France		X	
<b>M. DHONDT Régis</b> , Représentant de la Chambre d'agriculture de Seine et Marne		X	
<b>M. CARRE Benoit</b> , Ingénieur au Syndicat d'alimentation en eau potable de la région Nord Est Seine et Marne		X	
<b>M. PINON GUERIN</b> , Représentant de la Chambre d'Agriculture de la Marne		X	
<b>Mme RIBEYRE Anne</b> , Représentante de l'Association Marne Nature Environnement			X
<b>M. LOYAL Philippe</b> , Représentant de la commune de Mouroux			X
<b>M. BARNAY Olivier et M. DHONDT Régis</b> , Représentants de la Chambre d'Agriculture de Seine et Marne			X

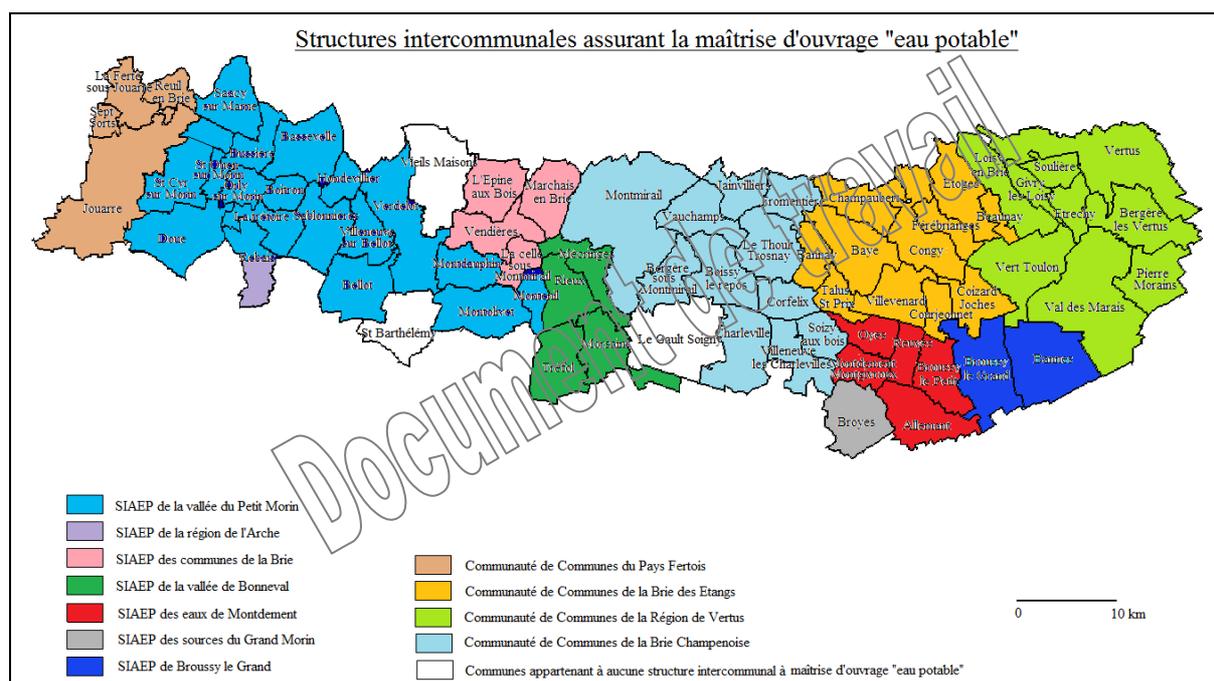
Personnes invitées	Présents	Excusés	Absents
<b>M. JARDEL Pierre-Yves</b> , Président de la Communauté de Communes de la Brie des Etangs	X		
<b>M. DE VESTELE Philippe</b> , Président du SIAEP de la Vallée du Petit Morin	X		
<b>M. MONCOURANT Serge</b> , Président du SIAEP de la vallée de Bonneval	X		
<b>M. JACQUIER Daniel</b> , Maire du Gault Soigny	X		
<b>Melle POLLIN Anne</b> , Animatrice du Contrat Global de la Brie des Etangs	X		
<b>Mme BELDENT Jeannine</b> , Présidente de la Communauté de Communes du Pays Fertois		X	
<b>M. PERROT Pascal</b> , Président de la Communauté de Communes de la Région de Vertus		X	
<b>M. CARTON Francis</b> , Président du SIAEP de Broussy Le Grand		X	
<b>M. PICAUVET</b> , Président du SIAEP des communes de la Brie			X
<b>M.</b> Le Président du SIDEP de Mondement			X
<b>M. DOUCET Bernard</b> , Président de la Communauté de Communes de la Brie Champenoise			X
<b>M. DOULCIER Laurent</b> , Maire de Vieils-Maisons			X

### Ordre du jour :

1. Présentation des premiers éléments recueillis sur le bassin versant du Petit Morin
2. Présentation du volet « eau potable » du contrat global de la Brie des Etangs par Melle Anne Pollin
3. Remarques diverses

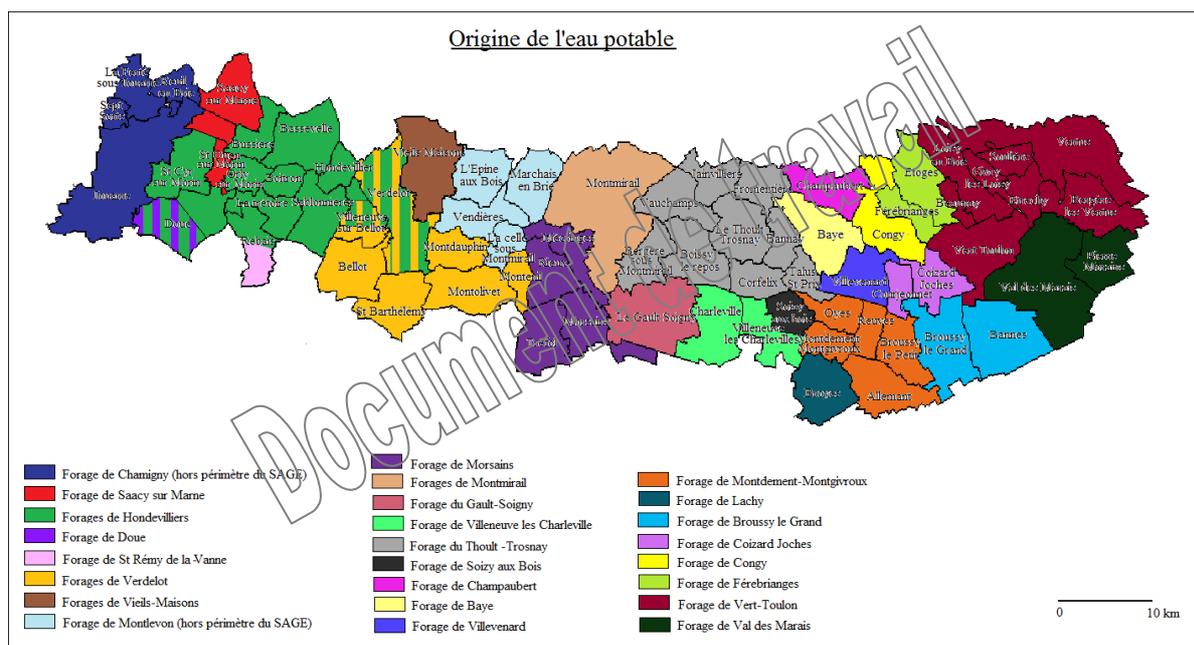
### 1. Présentation des premiers éléments recueillis sur le bassin versant du Petit Morin

Sur le bassin versant du Petit Morin, 12 structures intercommunales assurent la maîtrise d'ouvrage eau potable. On compte 6 syndicats intercommunaux d'alimentation en eau potable (SIAEP de la vallée du Petit Morin, SIAEP des communes de la Brie, SIAEP de la vallée de Bonneval, SIAEP des eaux de Mondement, SIAEP des sources du Grand Morin et le SIAEP de Broussy le Grand) et 4 Communautés de Communes (Communautés de Communes de la Région de Vertus, de la Brie des Etangs, de la Brie Champenoise et du Pays Fertois). 3 communes n'appartiennent à aucune intercommunalité ayant la compétence « eau potable ».



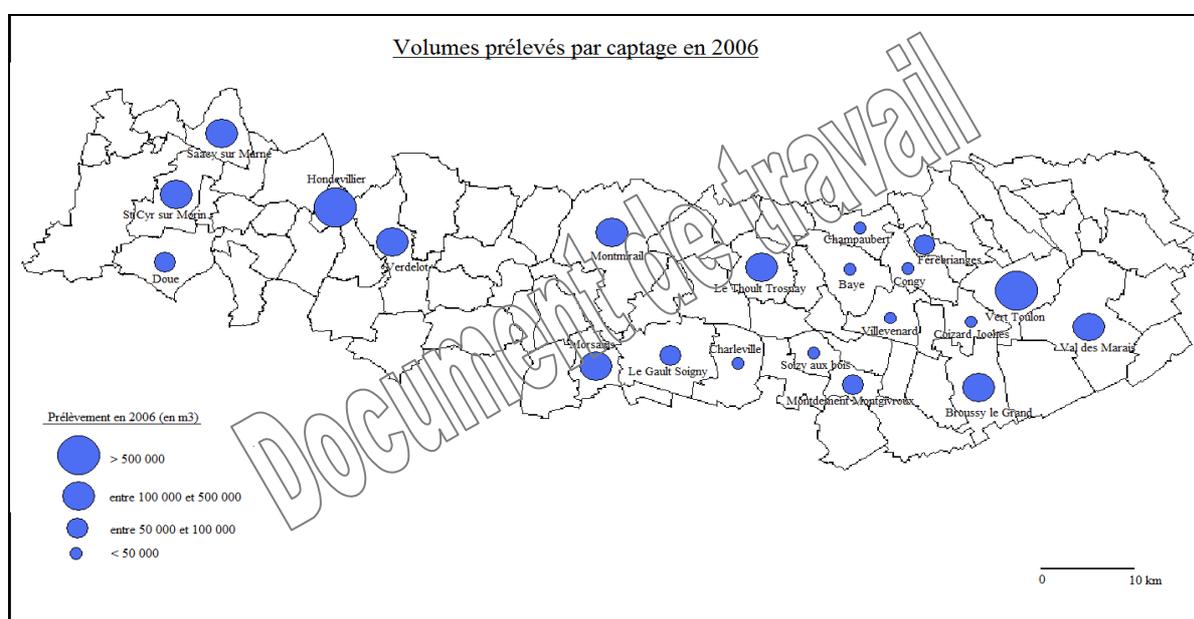
**Carte des intercommunalités à maîtrise d'ouvrage « eau potable »**

Les masses d'eaux souterraines présentes sur le territoire sont la nappe des calcaires de Champigny et la nappe de la Craie. La « limite » entre ces deux nappes se situe approximativement entre les Communautés de Communes de la Brie Champenoise et de la Brie des Etangs. Sur le territoire, on compte 21 captages dont 9 puisent dans la nappe de la Craie. Ces captages alimentent une seule commune pour les plus petit (captages de Baye, de Congy, de Soizo aux Bois ...) à une dizaine de communes pour les plus gros (captages de Hondevilliers, Verdelot, Vert Toulon et Le Thoult-Trosnay). On remarquera que de nombreuses communes de la Communauté de Communes de la Brie des Etangs possèdent leur propre captage. Les captages de Chamigny et Montlevon situés en dehors du périmètre du SAGE alimentent chacun 4 communes du territoire. La commune de Broyes et une partie des communes de Rebais et Doue sont alimentées par des captages situés sur le bassin versant du Grand Morin. Il a été souligné qu'il serait important de signaler les interconnexions existantes entre les différentes structures.



Carte de l'origine de l'eau potable

Les captages de Hondevilliers et Vert-Toulon sont les plus importants du territoire. En 2006, les volumes prélevés sur le bassin du Petit Morin atteignent  $3\,150\,903\text{ m}^3$  dont  $1\,434\,196\text{ m}^3$  ont été prélevés dans la nappe de la craie et  $1\,716\,707\text{ m}^3$  dans celle des calcaires de Champigny.



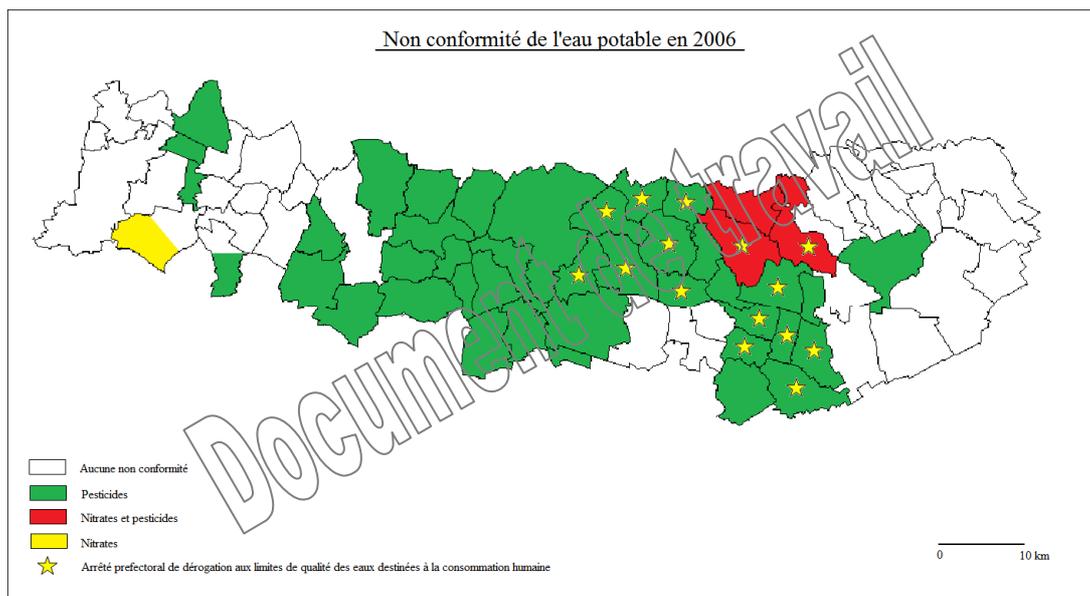
Carte des volumes prélevés par captages en 2006

En 2006, dans 41 communes du bassin du Petit Morin, la qualité de l'eau potable est altérée par la présence de pesticides (atrazine et ses métabolites de dégradation). On note également la présence de nitrate dans l'eau de consommation pour les communes de Doue, Champaubert, Congy et Baye.

Pour les communes desservies par les captages du Thoult-Trosnay, Baye, Congy, Villevenard, et Mondement, un arrêté préfectoral permet de distribuer temporairement de l'eau dérogeant aux normes de qualité en attendant de mettre en place une solution alternative. Cette mesure s'accompagne de restrictions d'usages.

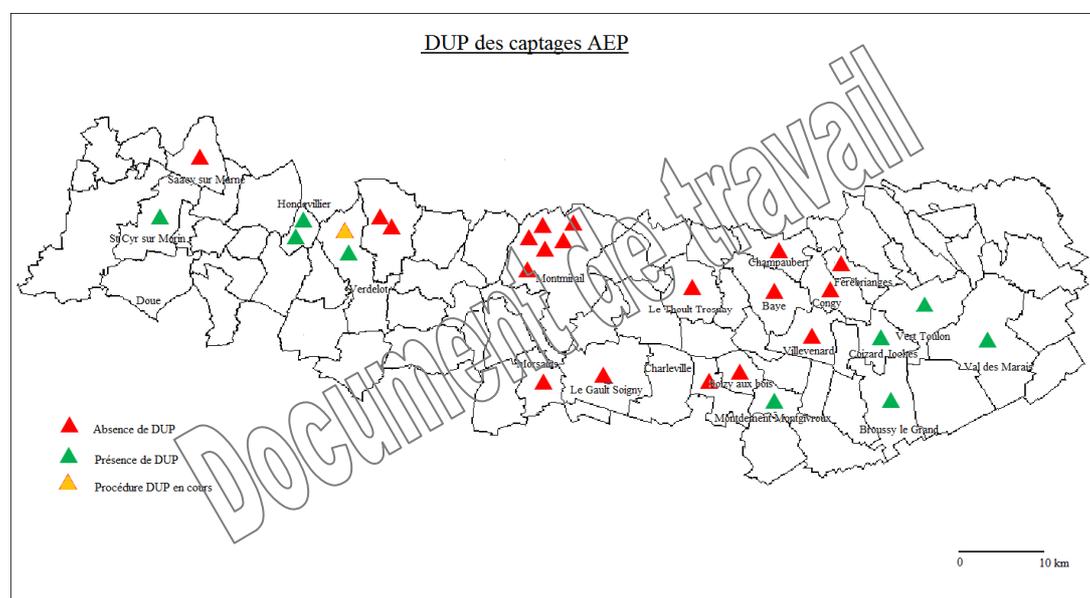
Il est à noter que l'eau issue des captages de Hondevilliers et Charleville est traitée contre les pesticides. Un tel traitement a été mis en place sur le captage de Montlevon en 2007 et le sera prochainement sur celui de Morsains.

Le forage alimentant Vert-Toulon en 2006 a été abandonné.



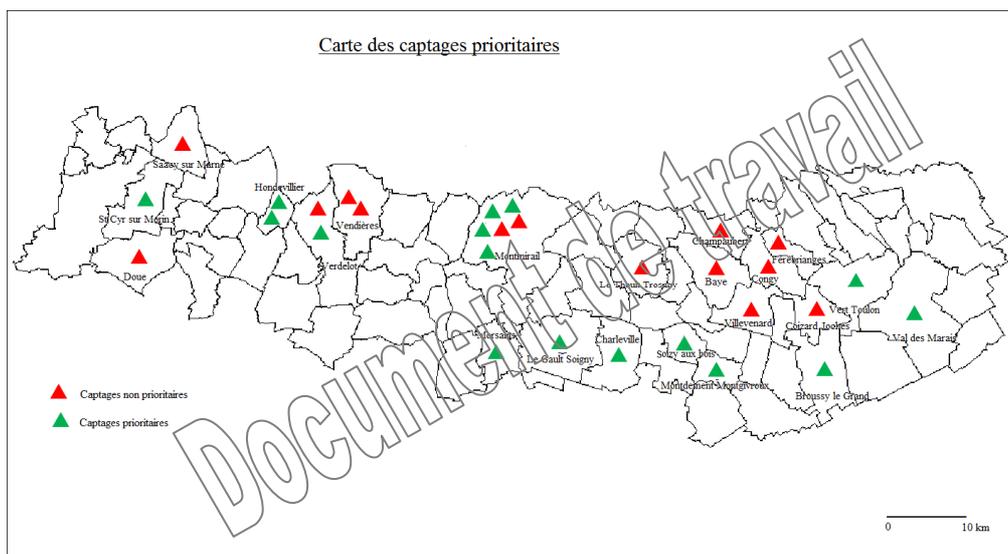
Carte des non-conformités en 2006

Seulement un tiers des captages d'alimentation en eau potable possède une Déclaration d'Utilité Public (DUP). La démarche est en cours pour le second captage de Verdelot. Certains captages, bien que n'ayant pas de DUP ont définis leurs périmètres de protection. C'est le cas pour les forages de Soizy aux Bois, Montmirail (à l'exception de la source des Egremonts), Férébrianges, Congy et Charleville. Une étude est en cours pour définir ceux des captages du Gault Soigny et Vieils Maisons.



Carte des DUP des captages d'alimentation en eau potable du bassin versant du Petit Morin

Quasiment la moitié des captages présents sur le bassin du Petit Morin a été définie comme prioritaires par l'Agence de l'Eau, montrant ainsi la nécessité d'action à court terme. Plusieurs captages de la Communauté de Communes de la Brie des Etangs sont voués à disparaître à court terme (contrat global de la Brie des Etangs).

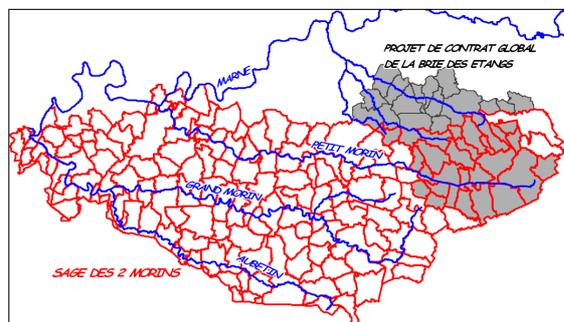


Carte des captages prioritaires définis par l'Agence de l'Eau

## **2. Présentation du volet « eau potable » du contrat global de la Brie des Etangs par Melle Anne Pollin**

Le territoire du contrat global de la Brie des Etangs se situe dans le département de la Marne et a été délimité autour de 3 entités hydrographiques distinctes que sont les bassins versants amont du Surlémin, de la Verdonnelle et du Petit Morin. Il est composé de 43 communes dont 27 communes appartiennent au SAGE des deux Morin et est en continuité avec le contrat rural de Condé en Brie et le contrat territorial de la région de Château-Thierry. Il est axé autour de 5 volets (assainissement, eaux souterraines et alimentation en eau potable, milieux naturels, artisanat PME-PMI, activités agricoles et viticoles).

Le contrat global de la Brie des Etangs est issu d'une volonté locale. Il est porté par la Communauté de Communes de la Brie des Etangs, seule communauté de communes à être totalement intégré dans le périmètre. Ce contrat a été signé la 28 janvier 2008 entre les différents partenaires pour une durée de 6 ans et entre maintenant dans sa phase d'action.



Carte de localisation du contrat global de la Brie des Etangs par rapport au SAGE des Deux Morin (Note de présentation général du Territoire - Contrat global de la Brie des Etangs – janvier 2007)

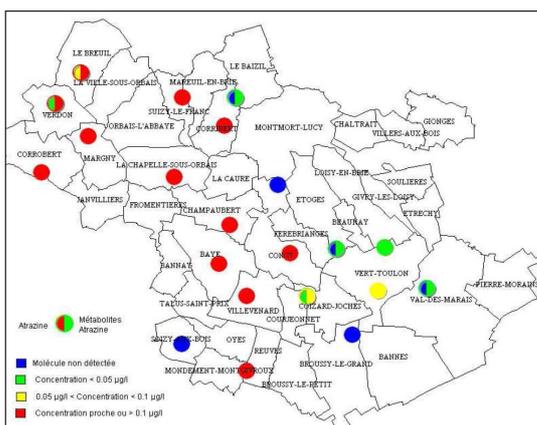
Les structures intercommunales à maîtrise d'ouvrage « eau potable » de ce territoire sont, tout comme pour le SAGE, les Communautés de communes de la Brie Champenoise, de la Brie des Etangs et de la Région de Vertus ainsi que les syndicats intercommunaux d'alimentation en eau potable de Broussy le Grand, de Mondement, auquel s'ajoute le SIDEP des Hautes Salles. L'ensemble de ces structures a délégué la gestion de l'eau potable à un fermier à l'exception de la Communauté de Communes de la Région de Vertus qui la gère en régie.

Sur le territoire du contrat global on compte 21 captages composés de 6 sources et 15 forages. Plus de la moitié de ces captages n'alimentent qu'une seule commune. Ces captages

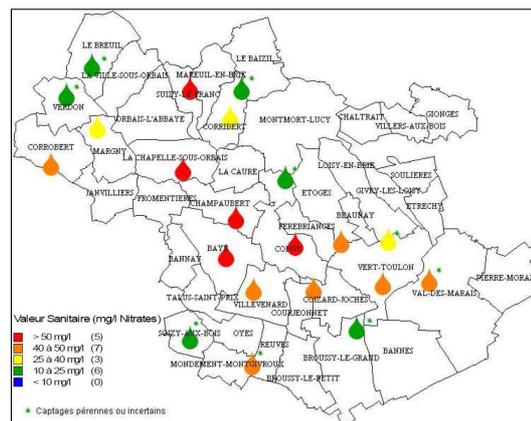
alimentent de nombreuses communes situées en dehors du territoire d'étude, si bien que la population du territoire ne correspond qu'à 44% de la population desservie. Les captages de Vert-Toulon, Val des Marais et Broussy le grand étant les forages les plus productifs. Seul 9 des 21 captages sont pourvus d'une DUP.

Anne Pollin a ensuite présenté les caractéristiques du réseau et souligné le fait que les données de 2004 évoluaient très vite et qu'il fallait sans cesse les remettre à jour, notamment concernant les rendements de réseaux.

Concernant la qualité de l'eau desservie en 2004, date du diagnostic, celle-ci n'est pas conforme pour plus de la moitié des captages, les nitrates et l'atrazine étant principalement en cause. Cependant 3 captages sont exempts de toute contamination phytosanitaire : Broussy-le-Grand, Montmort-Lucy et Soizy-aux-Bois.

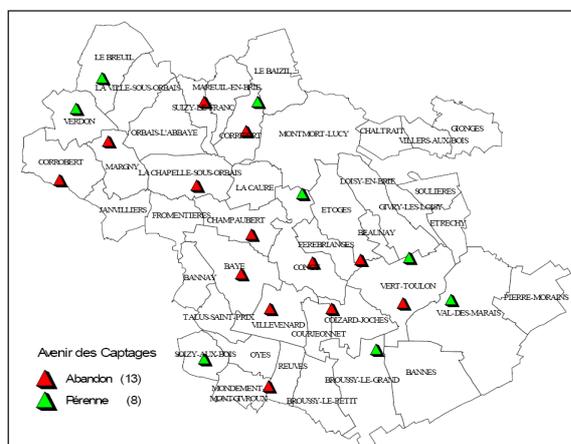


Concentration en atrazine et ses métabolites en 2004 (Contrat global de la Brie des Etangs – janvier 2007)



Valeur sanitaire pour le paramètre nitrate en 2004 (Contrat global de la Brie des Etangs – janvier 2007)

Suite au diagnostic, 13 captages sur les 21 présents sur le territoire vont être abandonnés et 3 nouveaux forages devraient être créés.



Avenir des captages (Contrat global de la Brie des Etangs – janvier 2007)

Pour conclure, l'animatrice a fait le point sur les difficultés rencontrées, notamment sur le fait que dans le domaine de l'eau potable, les données évoluaient très rapidement, qu'il n'était pas toujours évident de recueillir des informations auprès des fermiers et à regretté que la DDASS 51 ne mette pas à disposition de version informatique de ses analyses.

### 3. Remarques diverses

La mise en place d'une commission qui réfléchirait à l'instauration de structures cohérentes permettant de gérer certaines problématiques sur un territoire plus vaste a été soulevée.

La prochaine commission « eau potable et gestion de la ressource en eau » a été fixée au jeudi 15 mai à 16H. Le lieu de la réunion sera défini ultérieurement.

